

Reims le 30 novembre 2015



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

La rectrice de l'académie de Reims  
Chancelière des universités  
à  
Destinataires in fine

rectorat

direction des ressources humaines  
division des personnels administratifs, techniques  
et d'encadrement  
DPATE

Référence :  
n°051/15-16/DPATE/DF/VM  
Affaire suivie par  
Sylvie HOFMANN  
Pascale TURLURE  
Danielle FOURNAISE  
Téléphone  
03.26.05.68.95  
03.26.05.68.97  
03.26.05.69.03  
Fax  
03.26.05.69.79  
Courriel :  
Ce.dpate@ac-reims.fr

1, rue Navier  
51082 Reims cedex

accueil du public  
du lundi au vendredi  
8h30-12h30 | 13h30-17h

**Objet. Mouvement inter-académique pour la rentrée 2016 :**

- **des personnels administratifs de catégorie C,**
- **des personnels ITRF de catégorie C,**
- **des personnels infirmiers,**
- **des personnels de service social**

**Référence : B.O.E.N. spécial n° 10 du 19 novembre 2015.**

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels souhaitant obtenir une mutation **dans une autre académie** sur les modalités de participation au mouvement inter-académique pour l'année 2016.

**I – Pré-inscription au mouvement inter-académique :**

Les personnels de l'académie de Reims candidats à une mutation vers **une autre académie** doivent impérativement **se pré-inscrire** sur l'application **AMIA**, à l'aide de leur NUMEN, à l'adresse suivante :

<https://www.ac-reims.fr>

**Rubrique:**  
**PERSONNEL**

- **mouvements des personnels**
- **mouvement inter-académique et outre-mer 2016**
- **personnels administratifs**  
    **ou personnels médico-sociaux**  
    **ou personnels techniques, ouvriers et de service**
- **participation au mouvement pré-inscription sur l'application AMIA**
- **sélectionner votre corps d'appartenance**

**à compter du jeudi 7 janvier 2016 jusqu'au mercredi 4 février 2016.**

Cette application, commune à l'ensemble des académies, permettra à chacun de **sélectionner 3 académies d'affectation au maximum**, autres que celle de Reims.

**II – Participation au mouvement intra-académique : saisie des vœux**

Dans un second temps, la saisie des vœux s'effectuera, toujours sur l'application AMIA, suivant des dispositions et un calendrier propres à chaque académie communiqués ultérieurement.

Il est recommandé aux agents souhaitant quitter l'académie de se renseigner auprès du rectorat de l'académie d'accueil, pour connaître les dates de leur mouvement intra-académique.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie

Michel Canerot



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liste des destinataires
-------------------------

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'Aube, de la Marne, des Ardennes et de la Haute-Marne  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Monsieur le président de l'université de Reims Champagne – Ardenne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes  
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne  
Madame la directrice du CROUS de Reims  
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims  
Monsieur le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de Champagne-Ardenne  
Monsieur le directeur du CREPS de Reims  
Monsieur le chef du SAIO, DRONISEP de Reims  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Madame et monsieur les secrétaires généraux adjoints  
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service du rectorat  
Madame le docteur CASANOUE, médecin de l'Éducation nationale, conseiller technique de la rectrice  
Madame MEYER Marie-Aude, infirmière conseillère technique de la rectrice  
Monsieur BENOLIEL Pascal, conseiller technique de service social de la rectrice  
Monsieur BENARD Johanny, coordinateur de la cellule conseiller mobilité carrière